



Envoyé en préfecture le 29/05/2024

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Reçu en préfecture le 29/05/2024

Publié le DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ID : 084-218400828-20240528-DCM2024_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 mai 2024

Délibération n° 2024_033

Date de convocation : 22/05/2024

Membres en exercice : 18

Votants : 17

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 29.05.2024



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-huit mai à vingt
HEURES et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
à Mormoiron, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence
de Monsieur Régis SILVESTRE, Maire :

Présents : Régis SILVESTRE, Patrick CHAVADA, Mireille ORTUNO,
Thibault DEMOULIN, Isabelle CHANTREL, Julien SANCHEZ, Bernard
LE DILY, Bernard LECOMTE, Denis CHANTREL, Sandrine CONIL,
Frédéric FARINA, Rima DELARRAT, Caroline DELFINO, Jean-Pierre
AMIOT, Brigitte BASTOGNE, Lionel MARTIN,

Procurations : Rafaële MOURIER à Lionel MARTIN

Absents Excusés : Frédéric MOURIES

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,
attachée territoriale.

Secrétaire : Isabelle CHANTREL, assistée de Nathalie NEVEUX,
attachée territoriale.

**TECHNIQUE/ Renouvellement convention financière avec le SEV concernant les
infrastructures de recharge véhicules électriques**

Monsieur le maire cède la parole à M Patrick CHAVADA 1^{er} adjoint et délégué aux travaux qui expose que la transition énergétique
et la lutte contre le changement climatique sont des enjeux majeurs pour notre société. Dans ce contexte, le développement des
véhicules électriques est une solution prometteuse pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et améliorer la qualité de
l'air.

Cependant, le déploiement des infrastructures de recharge est un préalable indispensable à l'essor des véhicules électriques. C'est
pourquoi notre collectivité s'est engagée dans cette voie en signant une convention financière avec le SEV en 2018 pour la mise
en place de bornes de recharge sur notre territoire.

Aujourd'hui, cette convention arrive à échéance et il convient de la renouveler pour poursuivre notre engagement en faveur de
la mobilité électrique.

Considérant la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe des objectifs
ambitieux en matière de développement des véhicules électriques et de déploiement des infrastructures de recharge ;

Considérant le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques, qui encadre
les modalités de mise en place et d'exploitation des bornes de recharge ;

Considérant l'engagement de notre collectivité en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement
climatique, ainsi que notre volonté de poursuivre notre partenariat avec le Syndicat d'Energie Vaclusien (SEV) pour le
déploiement des infrastructures de recharge ;

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques ;

Vu la convention 1-2a du 06/12/2018 entre notre collectivité et le SEV pour la mise en place de bornes de recharge sur notre
territoire ;

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet de convention financière n°2 entre notre collectivité et le SEV concernant de déploiement des
infrastructures de recharge sur notre territoire, pour une durée de 10 ans à compter de la date de la signature de la
convention par les 2 parties.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention renouvelée avec le SEV, ainsi que tous les documents et actes
nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé au registre les membres présents,

Le Maire

La secrétaire : Isabelle CHANTREL,
Adjointe au maire

Régis SILVESTRE